



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 mention Biodiversité, Ecologie, Evolution** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019 :

Président(e) : Jérôme Moreau

Membres :

Frank Cézilly
Nicolas Navarro
François Bretagnolle
François-Xavier Dechaume-Moncharmont
Loïc Bollache
Aliénor Jeandidier

Aurélie Khimoun
Marie-Jeanne Perrot-Minnot
Bruno Faivre
Stéphane Garnier
Yannick Moret

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 20/12/18.
Le Directeur de l'UFR,

UFR Sciences Vie
Terre et Environnement
Le Directeur Adjoint
Michel NARCE